

LA DÉMARCHE "CIT'ERGIE®"

Le contexte

Dans le cadre de la convention État-ADEME-Région-Département, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et la commune de Baie-Mahault bénéficient d'un accompagnement technique et financier visant à faire de Cap Excellence et Baie-Mahault des exemples nationaux en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un objectif : réduire de 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020



Un des objectifs de Cap Excellence est de réduire les émissions de CO₂ liées au trafic routier

CAP Cit'ergie European Energy Award® Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'ADEME est le porteur national pour l'utilisation et la diffusion du dispositif de labellisation European Energy Award sous l'appellation française de label **Cit'ergie®**. L'ADEME et la Région Guadeloupe assurent la mise en place et le fonctionnement du dispositif en Guadeloupe. Elle se charge de la sélection de collectivités labellisées. Aujourd'hui, 100 collectivités sont engagées dans la démarche à l'échelon national.

Le label Cit'ergie® récompense tous les 4 ans la performance des collectivités s'engageant volontairement dans une politique **énergie climat durable**, avec pour objectif de réduire de **20 % les émissions de CO₂ d'ici 2020**. L'ADEME et la Région Guadeloupe proposent aux collectivités (communes et intercommunalités) le label Cit'ergie® en guise de méthodologie de soutien pour l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Dans ce cadre Cap Excellence et Baie-Mahault se sont engagées à respecter le règlement du label et à faire appel à un conseiller Cit'ergie® qui va assurer une visite annuelle de suivi pendant 3 ans.

La démarche de Cap Excellence et de Baie-Mahault reconnue à l'échelon national

Le 24 juin 2015, après décision de la Commission nationale, le label « CAP Cit'ergie® » a été décerné à la Communauté

d'Agglomération Cap Excellence et à la commune de Baie-Mahault, récompensant ainsi leurs engagements sur les thématiques de l'énergie et du climat. Par exemple, Cap Excellence s'est engagée à intégrer les critères environnementaux dans les projets de rénovation urbaine des Aymes et de Pointe-à-Pitre. Baie-Mahault s'est engagée à disposer d'un éclairage performant.

Les points forts de leurs candidatures reposent sur :

- l'organisation interne,
- leurs projets de développement intégrant une dimension importante de maîtrise de l'énergie (projets de rénovation urbaine, par exemple).

De ce fait, ces collectivités vont mettre en place des actions d'envergure afin de maintenir leurs niveaux de labellisation dans le temps.



Un des objectifs de la commune de Baie-Mahault est de disposer d'un éclairage performant

Coût de l'opération

Coût global :

- Pour Baie-Mahault : coût total 36 125 €, aide ADEME-Région 16 150 €.
- Pour Cap Excellence : coût total : 32 800 €, aide ADEME-Région 22 430 €.

Pour découvrir les engagements de Cap Excellence et de Baie-Mahault sous forme de vidéo :

<http://www.citergie.ademe.fr/>